

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 février 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3442)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD449

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 40

À l'alinéa 37, substituer aux mots :

« en vue de leur exploration ou de l'exploitation de leurs ressources naturelles ou de l' »,

les mots :

« d'exploration ou d'exploitation de leurs ressources naturelles ou d' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.